



Orange, le 17 mars 2020

## NOTE AUX ÉLÈVES ET À LEURS PARENTS OU REPRÉSENTANTS LÉGAUX

### Objet : INSTRUCTIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Références : Annonce de M. le Président de la République, information de M. le Ministre de l'Éducation Nationale en date du 12/03/2020, informations de M. le Recteur et de ses services en date du 13/03/2020, décrets n°2020-260 et 2020-261 du 16 mars 2020 publiés au journal officiel.

En raison des dernières directives relatives aux mesures de confinement, les élèves devront mettre en place de nouvelles stratégies d'apprentissage. Vous trouverez ci-dessous les modalités arrêtées par les équipes du lycée des métiers Aristide Briand à Orange.

Je tiens à rappeler aux élèves que **cette période transitoire ne constitue en rien une période de vacances**. Aussi, ces derniers devront faire preuve de courage, de discipline et de rigueur pour maintenir à minima leurs acquis scolaires et travailler les nouvelles connaissances et compétences à acquérir malgré la distance et l'isolement que la situation impose.

### 1. ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Les outils **ATRIUM** et **PRONOTE** sont à privilégier pour communiquer avec chaque enseignant. La communication d'un numéro de téléphone de l'enseignant voire d'une adresse mail se fait sur la base du volontariat de l'enseignant.

#### **a) Programmation des activités pédagogiques**

Dans un premier temps, chaque enseignant fera parvenir un programme d'enseignement à minima hebdomadaire à chaque élève. Le Professeur fixera à la fois les leçons à (re)voir, les supports à utiliser, les compétences travaillées et les échéances des devoirs à effectuer et/ou à rendre.

Les élèves de 3PM, Terminales CAP et Terminales professionnelles recevront un programme de travail leur permettant à la fois de terminer le programme et de réviser les épreuves de l'examen terminal.

#### **b) Horaires de permanences à distance des enseignants**

Les enseignants vous fixeront individuellement des plages horaires pendant lesquelles ils se rendront disponibles pour répondre à vos questions ou approfondir certains points.

#### **c) Les supports d'activités**

Les enseignants peuvent à la fois vous transmettre les supports via ATRIUM principalement (sites collaboratifs créés par l'enseignant et/ou messagerie) mais aussi par des liens vers d'autres sites internet. Selon le débit d'Atrium, ils pourront également utiliser PRONOTE.

Il est également possible que certains enseignants privilégient par moment la classe virtuelle : ils pourront ainsi « faire cours » à distance et interagir avec l'élève. Pour cela, l'élève devra créer un compte sur le site :

<https://www.cned.fr/maclassealamaison/>

Vous trouverez en pièce jointe de ce mail les tutoriels pour créer une session et se connecter à une classe virtuelle.

#### **d) suivi de l'élève**

Le suivi des avancées de l'élève est mis en œuvre par le professeur principal de la classe. Chaque enseignant est appelé à signaler le manquement au travail des élèves. En cas de rupture dans la continuité des apprentissages malgré le suivi et le rappel à l'ordre du CPE, le chef d'établissement pourra prendre les sanctions qui s'imposent.

Le proviseur  
Service  
Secrétariat de direction  
Référence  
AM.G/SC/19-20  
Dossier suivi par

Téléphone  
04 90 34 12 18  
Mél.  
ce.0840046u  
@ac-aix-marseille.fr

7 Cours Aristide Briand  
84100 ORANGE

[www.lyc-briand-orange.ac-aix-marseille.fr](http://www.lyc-briand-orange.ac-aix-marseille.fr)



Par ailleurs, les conseils de classe des élèves de 3<sup>ème</sup> PM, de 2<sup>nde</sup> BAC PRO et de 1<sup>ère</sup> année de CAP sont maintenus. Nous vous communiquerons les nouvelles modalités qui pourraient être aménagées.



2/2

## 2. LES EXAMENS ET LES PFMP

Les PFMP des mois de mars/avril sont annulées. Pour les classes de Terminales CAP, TASSP, TARVE, TCO et TSPVL, des modalités de validation des compétences seront proposées par les enseignants et transmises à l'avance. Ces dernières feront l'objet d'une validation par le corps d'inspection de chaque discipline, en toute connaissance de cause. Le calendrier des examens reste pour l'heure **maintenu**. Cependant, monsieur le Ministre étudie toute possibilité afin que les élèves ne soient en aucun cas pénalisés par la situation. Toute décision prise vous sera communiquée en temps et en heure.

## 3. CONSEILS AUX FAMILLES ET AUX ÉLÈVES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES APPRENTISSAGES

Les enseignants vont certes communiquer un programme détaillé des activités pédagogiques mais les élèves devront s'astreindre à suivre le cadre fixé par les équipes.

Pour cela, il semble primordial que l'élève :

- établisse un programme de travail journalier personnalisé qui intègre les consignes et échéances fixées par les enseignants.

- se connecte aussi fréquemment que possible à ATRIUM et PRONOTE afin de se tenir informé des mises à jour effectuées par les enseignants. Ces applications n'étant pas conçues à la base pour supporter un nombre aussi important de connexions simultanées, leurs techniciens travaillent activement à la résolution de ce problème. En conséquence, **chaque élève doit s'astreindre à télécharger et enregistrer sur son ordinateur tous les documents envoyés par les enseignants afin de pouvoir travailler en toute autonomie, en dehors des serveurs PRONOTE et ATRIUM et donc hors connexion.**

- prenne contact fréquemment avec leurs enseignants et principalement aux plages horaires fixées par ces derniers.

- maintienne une hygiène de vie optimale (sommeil, alimentation, détente...) afin de mettre en œuvre des performances maximales dans ces nouvelles modalités d'apprentissage.

Au vu de la situation exceptionnelle, il relève de la responsabilité et de l'autonomie des élèves de suivre rigoureusement le programme établi par l'équipe enseignante et la responsabilité des parents d'imposer à leur enfant un rythme de travail suffisant. Les exigences en termes d'acquisition de compétences et de connaissances ne sont pas abaissées pour autant.

L'établissement engage sa responsabilité en mettant tout en œuvre pour garantir la continuité pédagogique de chaque classe mais ne saurait compenser le manque de travail à la maison, comme cela peut être le cas en temps normal.

Nous devons avancer sur la base d'une confiance mutuelle dans l'intérêt de la réussite des élèves.

Vous pouvez joindre le lycée à tout moment par mail **EXCLUSIVEMENT** à l'adresse suivante :

[ce.0840046u@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.0840046u@ac-aix-marseille.fr)

Nous nous attacherons à répondre à chaque demande dans les délais **les plus courts** possibles.

Le Proviseur, **GLEYZE Anne-Marie**



Pièces jointes :

Tutoriel de création de compte sur le site « maclassealamaison »

Tutoriel de connexion à la classe virtuelle du site « maclassealamaison »